



# Tarif sur l'usage du domaine public

La Municipalité d'Etoy,

- vu le règlement sur l'usage du domaine public du 30 octobre 2023,

Fixe les taxes suivantes :

## 1. Taxes pour usage privatif du domaine public

<sup>1</sup> Avec emprise en surplomb ou en sous-sol du domaine public :

Type	Méthode de calcul	Montant unique
Passerelles, avant-toits, marquises, auvents, balcons, tentes, stores	Total en m <sup>2</sup> de tous les éléments empiétant en projection verticale sur le domaine public	CHF 150.- par m <sup>2</sup>
Tunnels, caves, parkings, passages souterrains ou autres objets d'importance	Total en m <sup>2</sup> de tous les éléments empiétant en projection verticale sur le domaine public	CHF 1'000.- par m <sup>2</sup>

(Les m<sup>2</sup> sont arrondis à l'unité supérieure dès 0,5 et inférieure en dessous)

<sup>2</sup> Sans emprise sur le domaine public :

Type	Méthode de calcul	Montant unique
Ancrages ou tirants provisoires ou définitifs	Total en ml de tous les forages empiétant sur le domaine public	CHF 500.- par ml

(Les ml sont arrondis à l'unité supérieure dès 0,5 et inférieure en dessous)

<sup>3</sup> Avec emprise sur le domaine public :

Type	Montant annuel
Sauts de loup, descente d'eau pluviales (y.c. sac), isolation thermique extérieure, places de parc, mur, marche, perron, climatiseur, enseigne	CHF 150.- par m <sup>2</sup> , au minimum 50.-
Installation de téléphonie mobile :	
- Emprise totale au sol ou sous-sol	CHF 700.- par m <sup>2</sup>
- Hauteur des mâts	CHF 700.- par ml
- Profondeur des pieux d'ancrage des mâts en sous-sol	CHF 700.- par ml

(Les m<sup>2</sup> et les ml sont arrondis à l'unité supérieure dès 0,5 et inférieure en dessous)



## 2. Taxes pour usage accru du domaine public sans emprise

Type	Montant
Installations de chantiers (échafaudages, dépôts, bennes, signalisation)	CHF 1.50 par m <sup>2</sup> par jour, au minimum 15.- par jour
Travaux (fouilles, sondages) dans surfaces rénovées depuis plus de 5 ans	CHF 3.- par m <sup>2</sup> par semaine, au minimum 80.-
Travaux (fouilles, sondages) dans surfaces rénovées depuis moins de 5 ans	CHF 6.- par m <sup>2</sup> par semaine, au minimum 160.-
Containers à usage commercial ou autres	CHF 150.- par m <sup>2</sup> par année
Panneaux-réclame, chevalets, présentoirs, porte-cartes, portes-journaux, panneaux de menus, etc.	CHF 50.- par pièce par année
Terrasses de café et installations analogues	CHF 50.- par m <sup>2</sup> par année
Stands et occupations diverses	CHF 50.- par m <sup>2</sup> par année
Restauration mobile (food-truck ou similaire)	CHF 10.- par jour
Caravane d'habitation	CHF 10.- plus 5.- par véhicule par jour

(Les m<sup>2</sup> sont arrondis à l'unité supérieure)

## 3. Abrogation et entrée en vigueur

La Municipalité fixe la date de l'entrée en vigueur du présent tarif.

Adopté par la Municipalité d'Etoy le 22 mai 2023

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
J. M. Fernandez



La Secrétaire :

  
S. Ruchet

Approuvé par la Cheffe du département des institutions, du territoire et du sport en date du





19 JAN 2024